



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUILLET 2021

PRÉSENTS : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Félix Perez, Maurice Cottaz, Geneviève Corbi, Michelle Faure, Sophie Césal, Gilbert Batier, Jonathan Dupin, Marie Charpentier.

EXCUSÉS : Gérard Budin, Pierre-Yves Durand, Marie-Alix Riobé, Nadège Jodar (pouvoir à Sophie Césal).

LE QUORUM EST ATTEINT

DÉBUT DE SEANCE : 20 h 37

Secrétaire de séance : Sophie CESAL

Séance présidée par Nicole Genin

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil du 14 juin 2021

1/ ENS : Validation de la notice de gestion 2021-2030 et actions 2021(D),

Mme le Maire explique aux conseillers que du fait de la crise sanitaire, le programme a été décalé d'une année. Il faut donc en un premier temps voter l'annulation des délibérations prises en décembre 2020 et janvier 2021 : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le conseil vote à l'unanimité le retrait des délibérations.

Madame la Maire sollicite le conseil afin de voter le plan d'action 2021 relatif à l'ENS dont elle rappelle le contenu fourni en annexe aux conseillers ainsi que la notice de gestion modifiée à 2021-2031. Le conseil approuve à l'unanimité le plan d'action de l'ENS pour l'année 2021 et approuve à l'unanimité la notice de gestion modifiée.

2/ École : convention socle numérique dans les écoles élémentaires (D),

Madame la Maire fait savoir à l'assemblée que la demande de subvention du projet « socle numérique dans les écoles élémentaires » inscrit au plan de relance a reçu un avis favorable de l'Inspection Académique de l'Isère.

Afin de concrétiser le projet, il convient de voter pour donner autorisation au maire de signer la convention entre l'Inspection Académique de l'Isère et la commune.

Ce projet subventionné à 70 % va servir à l'achat de 5 tablettes numériques avec leurs protections, de l'achat d'applications éducatives ainsi que d'un projecteur interactif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3/ Budget : Décisions modificatives 01 et 02 (D),

Sur l'interpellation du trésorier, le maire demande aux conseillers de voter les décisions modificatives afin d'équilibrer le budget. Ces mouvements permettront de corriger deux anomalies :

- **Décision modificative n°1** : ligne 040 recettes d'investissement : + 200 €
Ligne 042 dépense de fonctionnement : + 300 €
Chapitre 10 : recette d'investissement
c/10222 FCTVA : -100 €
- **Décision modificative n°2** : Ligne 040 c/1641 emprunts en euros : -30 000 €
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : +30 000 €

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives de budget n°1 et 2 par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4/ Assurance : révision du tarif du contrat de multirisques communes (D),

Madame la maire explique au conseil avoir procédé à l'inventaire et à la mise à jour des éléments assurés compris dans le contrat.

Il convient désormais d'autoriser le maire à signer le contrat. Elle précise que le contrat a subi une légère augmentation et porte la cotisation annuelle à 4 863.65 €.

Après délibération du conseil, les membres approuvent à l'unanimité et autorisent le maire à signer le contrat d'assurance multirisques communes.

5/ Cimetière : Révision des tarifs et de la durée d'usage des concessions funéraires de type caverne/columbarium/tombe (D),

Madame la maire explique à l'assemblée que la révision des tarifs de concessions proposée est relative aux travaux de réhabilitations des tombes issues de la reprise des concessions. Elle préconise également de réduire la durée d'usage des concessions funéraires afin d'assurer un suivi plus rigoureux des dossiers de concessions (notamment faciliter la recherche des descendants lors de l'échéance de l'usage et prévoir le renouvellement). Elle propose de fixer cette durée à 15 ans pour tous type de concessions.

Tombe 2 m ²	250 €
Tombe 4 m ²	500 €
Caverne	250 €
Case columbarium	350 €

La décision est adoptée à l'unanimité par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Elle remercie les conseillers et précise que le règlement du cimetière a été envoyé à la Préfecture. Celui-ci est désormais consultable sur le panneau d'affichage du cimetière, de la mairie et le-site internet de la commune.

6/ Domaine public : Redevance d'occupation du domaine public – RODP Chantiers

Madame la maire explique que cette redevance d'occupation du domaine public qui concerne les réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique est calculée à hauteur de 10 % du montant de la redevance ouvrage auquel la commune à droit. Pour prétendre à sa perception, il convient de prendre une délibération.

Le conseil approuve à l'unanimité par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Tour de table et questions diverses :

* Félix PEREZ : point budget

	Prévisions	Réalisations	% réalisé
Investissement Dépenses	520 262.70	27 000.00 €	5 %
Investissement recettes	520 262.70	81 604.12 €	15.70 %
	Prévisions	Réalisations	% réalisé
Fonctionnement Dépenses	651 958.74 €	147 510.31 €	22.70 %
Fonctionnement recettes	651 958.74 €	203 000.00 €	31 %

- Dossiers en cours :
 - * Vigipirate : peut être réalisé rapidement
 - * Salle de la maire : peut-être un début de travaux estimé à l'automne
 - *-Réfection de la Route des Marais (dite « Pont jaune »)

- Centre social Odette Brachet : à la suite de la réunion organisée par le centre social le 20 juillet dernier, ceux-ci vont présenter à chaque commune un projet de convention afin de règlementer le reversement de la dotation communautaire.

- Internet : certains habitants en zone blanche bénéficient de l'internet grâce à une antenne qui capte le signal 4G. Ces antennes fixées aux poteaux d'éclairage public fonctionnent sur batteries qui se rechargent dès lors que l'éclairage est en marche. La commune ayant pris la décision il y a quelques mois de réduire la durée d'éclairage, n'avait pas connaissance que cela pourrait impacter les utilisateurs du réseau concerné. Les poteaux fonctionneront désormais jusqu'à minuit sur la Route de Vézeronce et une partie de la Route du Village.

- Le lampadaire situé route de Vézeronce sera remplacé. Par ailleurs, un devis pour disposer un éclairage à l'arrêt de bus « le Mont » est en attente.

- Les « nids de poules » ont été rebouchés par les élus sur les chemins communaux
- Sécurité Routière : la commission se réunira en septembre pour faire le point sur les points noirs de la commune (vitesse, priorités à droite, abris bus, ...)
- La plantation des panneaux des sentiers de promenade composant la Boucle des Lavois est presque terminée. Une carte des différents trajets sera élaborée.
- Ancienne école : l'eau potable a été remise en service
- Ambroisie : une surveillance et des interventions sont prévues.

Fin de séance : 22h53.